

# COMPTE-RENDU DU 2<sup>ème</sup> ATELIER PARTICIPATIF

---

OBJET RÉUNION      **2<sup>nd</sup> atelier participatif de Saint-Bonnet-du-Gard**

DATE RÉUNION      13 décembre 2023

LIEU RÉUNION      Salle des fêtes

PARTICIPANTS      **M. ALBISSER Raoul  
M. AUZAS Éric  
Mme BIANCIOTTO Sophie  
M. BOISSIER Bertrand  
Mme BOULNOIS Monia  
Mme GILLEBEERT Alexandra  
M. GILLIO Michel  
M. JAYMOND Yves-Noël  
Mme LACHAMBRE Nathalie  
M. LAFONT Rolland  
M. MAURIN Michel  
M. NIALON Jean  
M. O'NEILL Daniel  
M. VAN KERM Bruno**

**M. Stéphane GAZABRE : UADG – Urbanisme**

EXCUSÉS              **M. DEBOEUR-BEYLESSE Michaël  
Mme LINGRAND Delphine**

ABSENTS

DIFFUSION           **Présents, excusés, absents**

INFORMATION

RÉDACTEUR CR      Stéphane GAZABRE

DATE CR :      21 décembre 2023

---

**Le but de cette réunion** est de faire participer les membres du panel sélectionné sur la réflexion de l'aménagement de demain pour Saint-Bonnet-du-Gard

# COMPTE-RENDU DU 2<sup>ème</sup> ATELIER PARTICIPATIF

## I. LE CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune de Saint-Bonnet-du-Gard a souhaité associer la population à l'élaboration du diagnostic et du projet de développement du village.

A cette fin, les modalités de concertation revêtent plusieurs formes. La commune met en place des réunions publiques, diffuse des informations sur l'état d'avancement des études dans divers supports de communication, met à disposition un registre de concertation pour ceux qui sont désireux d'émettre des idées constructives pour l'intérêt général de la commune.

En plus de cette concertation, la municipalité a souhaité aller plus loin en proposant des ateliers de travail à la population, dont le résultat viendra alimenter le processus d'élaboration de son document d'urbanisme.

Un appel à candidature a été lancé pour établir un panel initial d'une vingtaine de citoyens. L'objectif étant de constituer un panel le plus hétérogène possible au regard des critères d'âge, de sexe et des catégories socioprofessionnelles. Afin d'obtenir un panel le plus impartial possible des conditions d'accès au panel ont été édictées. Au vu du nombre de candidats, tous ont été sélectionnés.

## II. CONSTITUTION DU PANEL

A la date de rendu des actes de candidature, 15 bulletins ont été retournés au secrétariat de la Mairie. Une personne a renoncé à participer aux ateliers et le nombre définitif de candidats a été de 14. Lors du 2<sup>nd</sup>, une personne a fait une demande de participation et a été acceptée par l'ensemble des participants pour se joindre à cet atelier participatif. Cela porte donc à 16 personnes le panel.

Les 16 candidats retenus se déclinent comme suit :

- Une proportion de 5 femmes pour 11 hommes ;
- Personnes dans la catégories d'âges 18-25 ans, 3 personnes ont entre 26 et 45 ans, 7 ont entre 46 et 65 ans et 6 ont plus de 66 ans ;
- La quasi-totalité (15 sur 16) du panel habite la commune ;
- 12 membres du panel sont propriétaires ;
- 3 membres travaillent sur la commune ;
- Ne sont pas représentées dans le panel des associations mais des membres font partis de certaines associations ;
- 5 membres du panel sont retraités ;
- Les professions représentées sont variées : industrie pharmaceutique, informatique, entrepreneuriat, immobilier, agriculture, médical, commerce, dans le service public, artisanat.

## III. LE DEROULEMENT DE L'ATELIER

### A. Explication du cadre de travail

L'accueil des participants s'est effectué par M. GAZABRE.

Sur les 15 membres inscrits, deux personnes se sont excusées de ne pouvoir participer à ce 2<sup>ème</sup> atelier. Une nouvelle personne est venue. Ce qui porte à 14 participants à cet atelier.

**UADG Urbanisme**

73, allée KLÉBER – 34 000 MONTPELLIER

Tél. 06.12.17.70.29 – [uadg.urbanisme@hotmail.com](mailto:uadg.urbanisme@hotmail.com)

# COMPTE-RENDU DU 2<sup>ème</sup> ATELIER PARTICIPATIF

Afin de replacer l'atelier dans la démarche d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme), un bref rappel est fait sur le travail mené lors du 1<sup>er</sup> atelier. **Il est expliqué que seules 7 personnes sur 15 ont répondu au mail pour avoir les votes de chacun.** 2 contributions sont arrivées après la date buttoir donnée. Une personne n'a pas eu le mail suite à une mauvaise écriture d'adresse mail (le mail a été envoyé le 14/12) et une autre n'a pas été destinataire du travail car pas d'adresse mail (malgré la demande de lui transmettre une copie).

M. GAZABRE continue en expliquant que d'après les votes comptabilisés, les thématiques les plus importantes sont, par ordre d'importance :

- 1- **Les déplacements et la mobilité avec 20 points** dont la dangerosité et l'état de la RD6086 (13 points) puis le manque de pistes cyclables et piétonniers (4 points) ;
- 2- **Les équipements, services et réseaux avec 19 points** dont le manque de services proposés sur la commune et le problème de l'éclairage public (5 points chacun) ;
- 3- **L'environnement avec 17 points** dont la question de la préservation des paysages ressort (5 points) puis les risques inondations et incendie sur le secteur des « Garrigues Basses) (4 points) suivi de la problématique des déchets derrière le cimetière (3 points) ;
- 4- **L'économie avec 10 points** où il ressort le besoin d'une zone d'activités au niveau de Coste Belle (9 points).
- 5- **L'agriculture et le tourisme avec 8 points** dont la préservation du secteur de « Cante Perdrix » pour l'agriculture et la problématique des points de captage (4 points chacun) ;
- 6- **L'habitat avec 6 points** dont le principal point est l'harmonisation de la taille des parcelles (5 points) ;

Les 14 participants se répartissent autour de 2 tables sur lesquelles sont déposés 5 plans de la commune (cadastre, photoaérienne et 3 cartes avec les risques), un zoom sur la partie urbaine en format A3, une feuille avec les directives du travail à effectuer sur 6 thématiques et, des feuilles A3 pour chaque thématique avec une colonne objectifs et une colonne actions.

- Table n°1 composée de 7 personnes
- Table n°2 avec 7 personnes

L'organisation de cet atelier se déroulera en 2 temps :

- **Le 1<sup>er</sup> temps**, d'une durée de 2h00, sera de débattre, réfléchir et inscrire les objectifs et moyens d'actions que chacun juge nécessaire pour les 6 thématiques à travailler.
- **Le 2<sup>ème</sup> temps**, une conclusion rapide du travail.

## B. Le retour des tables de travail

### TABLE N° 1

Les participants ont dû traiter des thématiques suivantes :

- **Pour le cadre de vie :**
  - L'Habitat selon la forme, le type et la localisation
  - L'économie et l'emploi : zone d'activités, commerces, services
  - Les énergies renouvelables
- **Pour l'environnement :**
  - L'agriculture ;

**UADG Urbanisme**

73, allée KLÉBER – 34 000 MONTPELLIER

Tél. 06.12.17.70.29 – [uadg.urbanisme@hotmail.com](mailto:uadg.urbanisme@hotmail.com)

# COMPTE-RENDU DU 2<sup>ème</sup> ATELIER PARTICIPATIF

- Le paysage : les points de vue, la silhouette du village
- Les entrées de ville

## **a. Thématique Habitat**

Il ressort du travail mené qu'il faille :

- Répondre aux besoins et à la demande :
    - En favorisant la réhabilitation de l'ancien
    - En favorisant l'accès à des financements (aide pour le montage de dossier)
  - Préserver le bâti ancien :
    - En respectant les caractéristiques existantes (mur en pierre, matériaux utilisés etc...) avec une vigilance la Mairie
  - Veiller à l'esthétique du village :
    - En faisant appel au civisme des gens avec une vigilance de la Mairie
  - Définir des secteurs d'extension :
    - En préservant des « zones vertes » dans le lotissement
    - En dissimulant le lotissement depuis la RD6806 (traitement des limites séparatives et des franges urbaines)
    - En utilisant des terrains municipaux pour réaliser un lotissement communal
- ↳ **Ces éléments sont reportés graphiquement sur les plans : Pastille rouge = négatif / Pastille verte = positif / Hachures = lotissement communal**
- Protéger la ressource en eau :
    - En raccordant le village au réseau BRL qui dessert Lédenon et Sernhac

## **b. Thématique Économie et emploi**

Il ressort du travail mené qu'il faille :

- Développer l'économie et l'emploi sur la commune :
  - En créant une zone d'activité (ZAC) au niveau de Coste Belle, sur la partie sud-est de la RD6086
  - En reliant cette zone aux secteurs d'extension au niveau de Ferraud
  - En aménageant l'accès à cette nouvelle zone par un giratoire sur la RD6086 (cela permettra également de faire ralentir les voitures).
- Utiliser des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ ou GE) pour mieux répondre aux besoins en recrutement des TPE et en emplois pour la population.
- Créer une structure de promotion des entreprises et artisans du secteur soit au niveau communal ou au niveau intercommunal.

## **c. Thématique Énergies renouvelables**

Il ressort du travail mené qu'il faille :

- Favoriser les énergies renouvelables :
  - En finançant et conseillant les particuliers pour les installations
- Autoriser l'installation sur les bâtiments municipaux :
  - En posant des panneaux photovoltaïques, solaire ou thermiques

## **d. Thématique l'Agriculture**

**UADG Urbanisme**

73, allée KLÉBER – 34 000 MONTPELLIER

Tél. 06.12.17.70.29 – [uadg.urbanisme@hotmail.com](mailto:uadg.urbanisme@hotmail.com)

# COMPTE-RENDU DU 2<sup>ème</sup> ATELIER PARTICIPATIF

Il ressort du travail mené qu'il faille :

- Préserver les agriculteurs :
    - En favorisant l'accès à l'eau pour l'irrigation (réseau BRL à proximité)
    - En travaillant sur une appellation pour le vin et l'olive
    - En veillant à leur permettre l'accès à leurs terres (entretien des chemins)
    - En veillant à la reprise des exploitations
  - Installer de nouveaux agriculteurs :
    - En permettant de nouvelles cultures
    - En identifiant un secteur facile d'accès, avec les réseaux et sur des terrains en friche
- ↪ **Secteur identifié sur un plan en cadrillage vert**
- Favoriser le « bio »
  - Protéger la ressource en eau :
    - En raccordant le village au réseau BRL qui dessert Lédenon et Sernhac
    - En accélérant le renouvellement des canalisations AEP et gérer mieux les fuites
    - En utilisant les eaux traitées en sortie de la station d'épuration

## **e. Thématique Paysage**

Il ressort du travail mené qu'il faille :

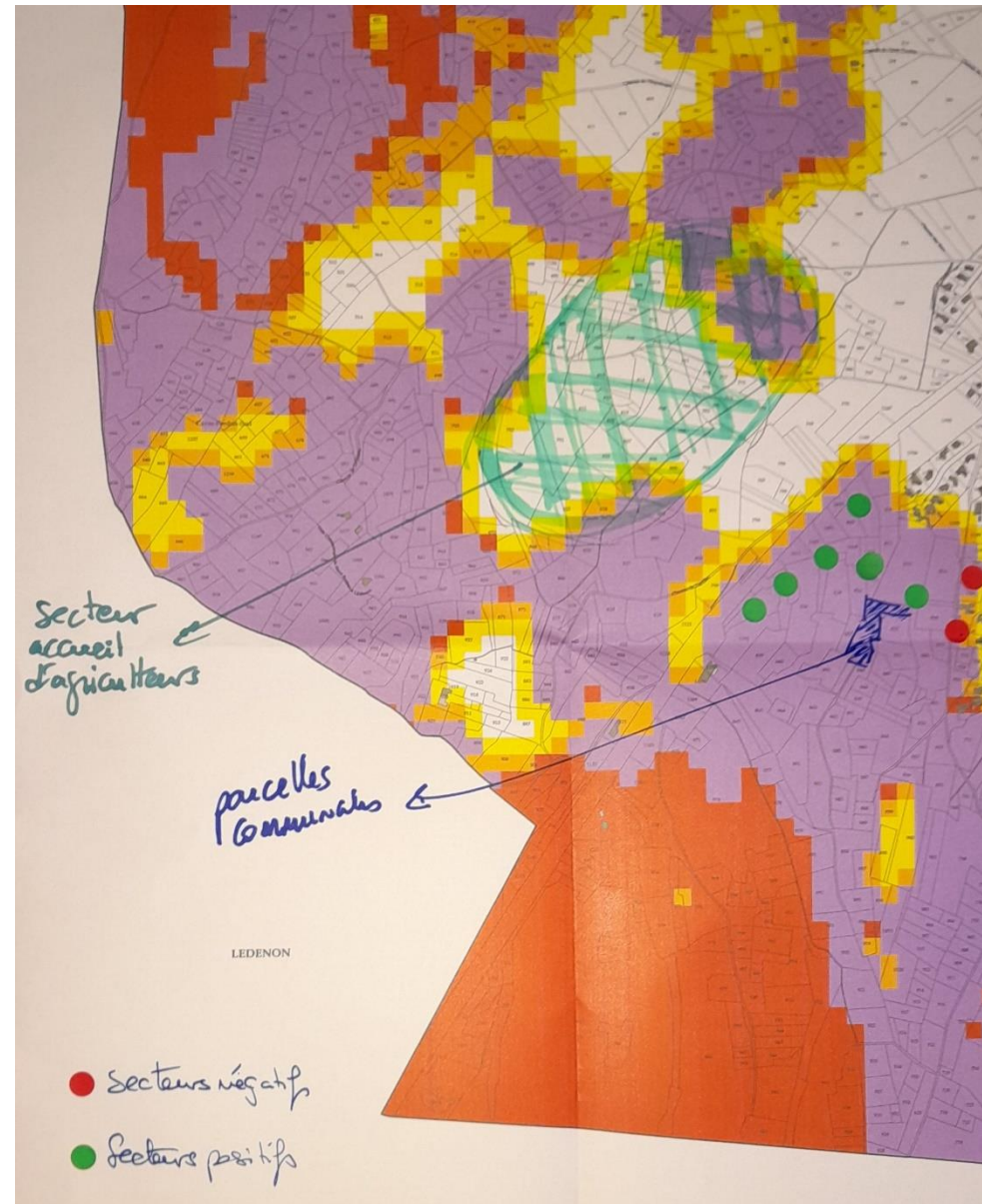
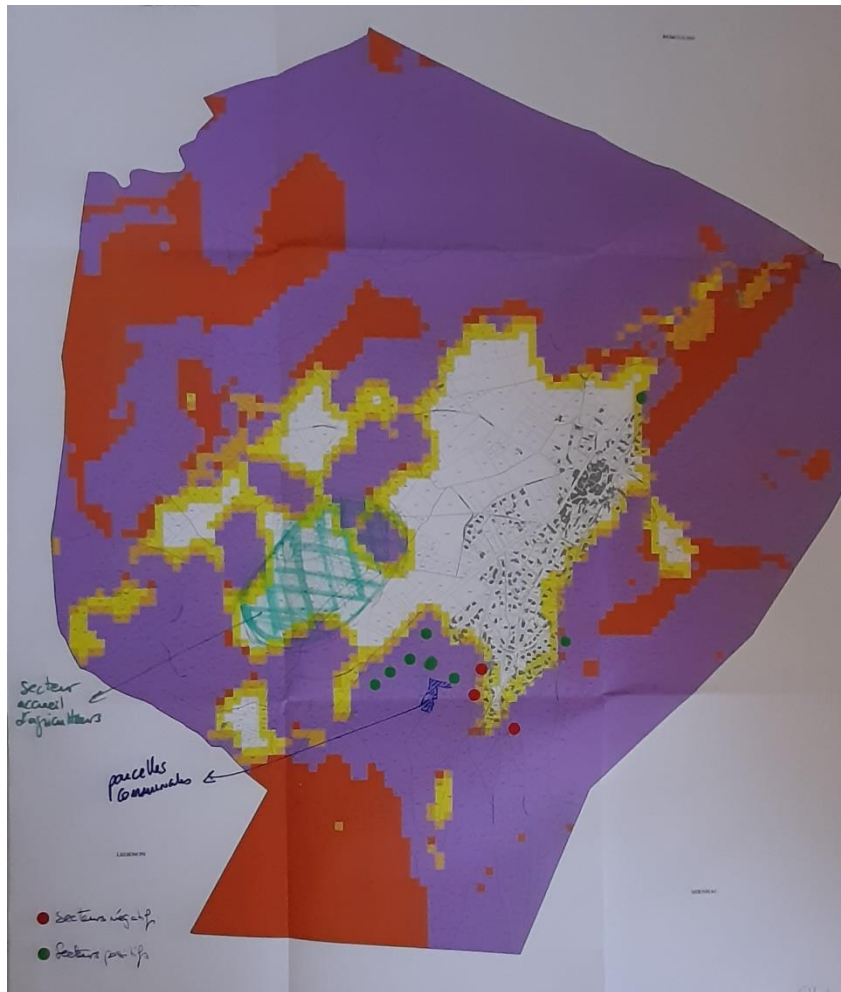
- Préserver le paysage :
  - En entretenant la garrigue
  - En autorisant le pastoralisme
  - En maintenant les voies d'accès
- Créer une table d'orientation sur la colline du Marduel :
  - Pour permettre une mise en valeur des vues sur le Ventoux, les villes alentours, la plaine du Gardon et du Rhône et vers le village.
- Maintenir et développer l'agriculture qui participe à la préservation du paysage, des vues et de la biodiversité.
- Préserver la biodiversité.

## **f. Thématique Entrées de ville**

Il ressort du travail mené qu'il faille :

- Préserver les espaces naturels :
  - En proposant des aménagements paysagers
- Réfléchir à l'accessibilité des piétons et des cyclistes :
  - En créant des pistes cyclables et piétonnières en direction de Remoulins
- Sécuriser les voies et les abords de la RD6086, notamment la rue Croix de Baron
- Prévoir un accès de la ZAC sur la RD6086 et la desserte vers les lotissements de Ferraud
- Prévoir une meilleure signalétique touristique et orientation.

# COMPTE-RENDU DU 2<sup>ème</sup> ATELIER PARTICIPATIF

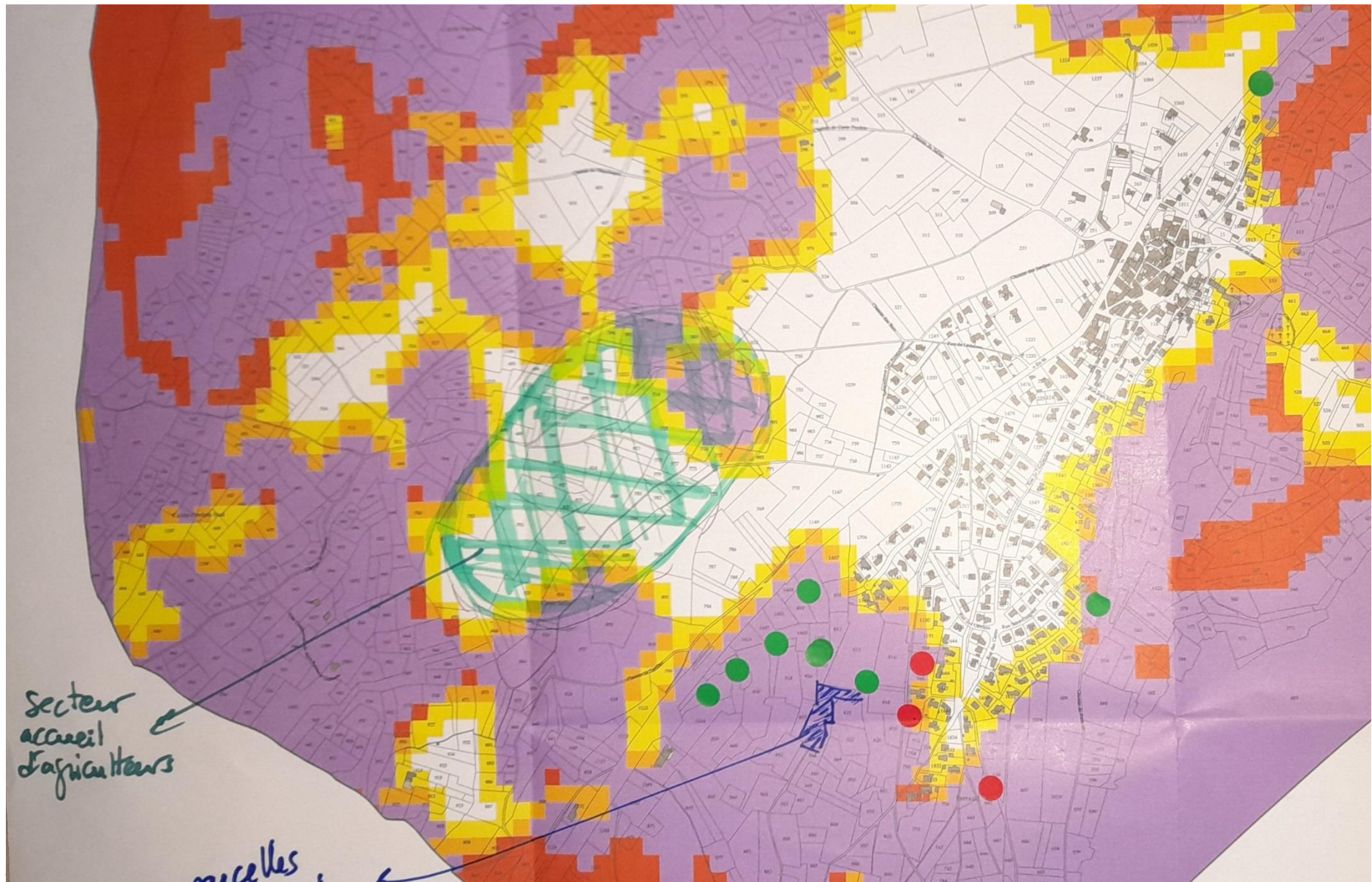


**UADG Urbanisme**

73, allée KLÉBER – 34 000 MONTPELLIER

Tél. 06.12.17.70.29 – [uadg.urbanisme@hotmail.com](mailto:uadg.urbanisme@hotmail.com)

# COMPTE-RENDU DU 2<sup>ème</sup> ATELIER PARTICIPATIF



# COMPTE-RENDU DU 2<sup>ème</sup> ATELIER PARTICIPATIF





# COMPTE-RENDU DU 2<sup>ème</sup> ATELIER PARTICIPATIF



# COMPTE-RENDU DU 2<sup>nd</sup> ATELIER PARTICIPATIF

TABLE N° 2

Les participants ont dû traiter des thématiques suivantes :

- **Pour le cadre de vie :**
  - Les déplacements, mobilité, stationnement ;
  - Le patrimoine bâti ;
  - Les équipements et les réseaux
  
- **Pour l'environnement :**
  - Les risques et les nuisances (inondation, incendie, sismique...)
  - Le patrimoine naturel ;
  - La trame verte et bleue

## **a. Thématique Déplacements, mobilité et stationnement**

Il ressort du travail mené qu'il faille :

- Lutter contre le stationnement gênant dans le centre du village :
  - En créant des parkings gratuits pour les résidents près du village
  - En règlementant le stationnement dans le village (nombre de places par logement obligatoire)
- Lutter contre le stationnement gênant le long de la route départementale RD6086 :
  - En proposant une meilleure signalétique des parkings, notamment ceux près de la Fontaine
- Aider les personnes à mobilités réduites et âgées :
  - En mettant en place une navette, minibus pour leurs permettre d'aller chez le médecin, faire des courses ou autre.

## **b. Thématique Patrimoine bâti**

Il ressort du travail mené qu'il faille :

- Inscrire le village dans « Petites cités de caractère » :
  - Au travers du programme pluriannuel de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels
- Embellir le village :
  - En enterrant les lignes électriques
  - En revoyant le revêtement avec des couleurs claires, « béton désactivé »
  - En entretenant les calvaires et autres petits monuments

## **c. Thématique Équipements et réseaux**

Il ressort du travail mené qu'il faille :

- Mieux diriger l'eau pluviale :
  - En prévoyant des séparatifs (eaux pluviales / eaux usées)
  - En mettant une double canalisation pour chaque nouveau lotissement
  - En améliorant l'existant (à faire ne premier)
- Améliorer la réception de la 4G et lutter contre la latence d'internet :
  - En enlevant les zones blanches au niveau de la montée entre Remoulins et Saint-Bonnet-du-Gard
  - En augmentant le débit pour accueillir la surpopulation l'été qui fait baisser le réseau

# COMPTE-RENDU DU 2<sup>nd</sup> ATELIER PARTICIPATIF

- En ajoutant de nouveaux opérateurs
- Mieux gérer la ressource en eau et les effluents :
  - En ayant des débits suffisants pour accueillir de nouveaux arrivants et réparer les fuites
  - En réduisant les fuites en améliorant la qualité du réseau d'adduction en eau potable
- Gérer le réseau électrique et télécommunication :
  - En enterrant au maximum le réseau
- Prévoir des équipements sportifs et de loisirs :
  - En ajoutant un city stade et un skate-park
  - En prévoyant un meilleur parcours de santé
  - En prévoyant un parc pour les enfants
- Prévoir un équipement public sanitaire près du city stade (toilette publique).
- Protéger la ressource en eau :
  - En raccordant le village au réseau BRL qui dessert Lédenon et Sernhac.

## **d. Thématique Les risques et nuisances**

Il ressort du travail mené qu'il faille :

- Lutter contre les incendies :
  - Appliquer les OLD avec un lien possible avec les agriculteurs
  - Permettre aux secours de pouvoir accéder partout (si besoin prévoir un plan d'alignement des constructions)
- Gérer le ruissellement :
  - Mettre en place des évacuations adaptées pour mieux diriger l'eau pluviale
- Gérer les nuisances liées au trafic en centre-village :
  - Améliorer l'état des routes qui occasionne des nuisances sonores
- Lutter contre le déchargement illégal dans la garrigue :
  - Interdire l'accès aux chemins ruraux aux véhicules et appliquer le pouvoir de police du maire (faire leur boulot de répression)
- Protéger la ressource en eau :
  - En raccordant le village au réseau BRL qui dessert Lédenon et Sernhac.

## **e. Thématique Patrimoine naturel**

Il ressort du travail mené qu'il faille :

- Préserver des espaces naturels dans certains secteurs :
  - En créant des EBC (Espace Boisé Classé)
    - ↳ **Voir les points rouges sur le plan**
- Imposer une végétalisation des espaces publics existants :
  - En créant des « îlots de fraîcheur » (arbres, plantes) pour lutter contre le réchauffement climatique
- Protéger la ressource en eau :
  - En raccordant le village au réseau BRL qui dessert Lédenon et Sernhac.

# COMPTE-RENDU DU 2<sup>nd</sup> ATELIER PARTICIPATIF

## ***f. Thématique La trame verte et bleue (TVB)***

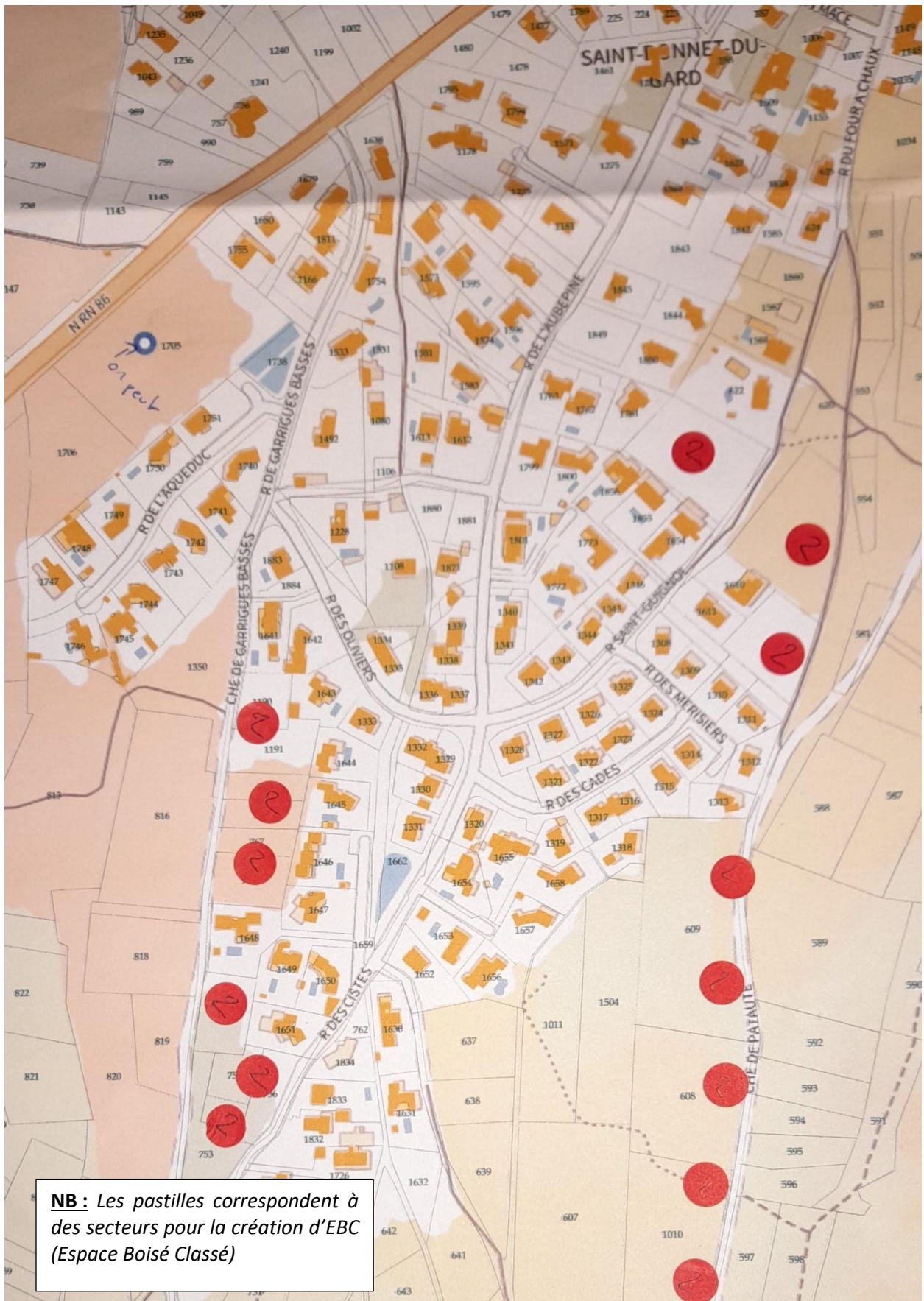
Il ressort du travail mené qu'il faille :

- Créer des corridors écologiques pour permettre le passage des animaux d'Est en Ouest (création de tunnels, mise en place de filets de protection)

# COMPTE-RENDU DU 2<sup>nd</sup> ATELIER PARTICIPATIF



# COMPTE-RENDU DU 2<sup>nd</sup> ATELIER PARTICIPATIF



**UADG Urbanisme**

73, allée KLÉBER – 34 000 MONTPELLIER

Tél. 06.12.17.70.29 – [uadg.urbanisme@hotmail.com](mailto:uadg.urbanisme@hotmail.com)

# COMPTE-RENDU DU 2<sup>nd</sup> ATELIER PARTICIPATIF

City Stade



**UADG Urbanisme**

73, allée KLÉBER – 34 000 MONTPELLIER

Tél. 06.12.17.70.29 – [uadg.urbanisme@hotmail.com](mailto:uadg.urbanisme@hotmail.com)

# COMPTE-RENDU DU 2<sup>nd</sup> ATELIER PARTICIPATIF

## IV. RETOUR PHOTOGRAPHIQUE DE LA SOIREE





# COMPTE-RENDU DU 2<sup>nd</sup> ATELIER PARTICIPATIF

## V. CONCLUSION

Ce deuxième atelier a montré la connaissance qu'ont les membres du panel de leur territoire. Les 14 participants ont démontré leur capacité à s'écouter et à faire ressortir des objectifs avec des moyens d'actions globalement réalisables. Ils ont ainsi pu à nouveau témoigner de leur attachement au cadre villageois et rural qu'ils souhaitent avant tout préserver et être pris en compte dans le projet de développement de la commune malgré, une certaine « méfiance » de certains, à l'encontre des élus sur le projet de réalisation du PLU.

Certains sujets n'ont pas été abordés (remarque de certains participants) par le panel notamment le projet de la future clinique qui a fait l'objet d'un certain débat lors de la réunion publique de lancement de l'élaboration du PLU et surtout lors du 1<sup>er</sup> atelier.

Les membres du panel recevront le compte-rendu de cet atelier. Ils ont la possibilité de valider ce compte-rendu et d'apporter des remarques auprès du représentant du bureau d'études. Celui-ci se chargera d'en faire la synthèse et de le transmettre au conseil municipal.

Pour rappel, ce travail ne sera pas mis de côté mais bien intégré dans le travail d'élaboration du PLU mené par le Bureau d'études. Pour la restitution aux membres du Conseil municipal, les membres du ont décidé de laisser M. GAZABRE, du bureau d'études, faire la présentation. Il est rappelé que leur présence est demandée pour la restitution auprès des élus.

Il est rappelé que cette restitution se fera en réunion publique mais il demande que l'ensemble des participants soit présent pour compléter ou participer à cette restitution du travail.

## VI. ANNEXES JOINTES

Aucune

## VII. PROCHAINES ÉTAPES

- **La restitution auprès des élus aura lieu le mercredi 17 janvier 2024 à 18h30 (salle des fêtes).**